

REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE DE BELFORT

Séance du 22 janvier 2002

Etaient présents :

Michel GAIDOT - Jean-LUC MARTIN – Olivier MICHAU - - Edmond BARRE - Claude BRUCKERT - Maurice CHIRON – Christian CODDET - Jean-Claude MARTIN - Jean-Louis SENTENAC - Alain IPPONICH - .

Excusés :

Jacques RAVIOLI - - Renée HUMBERT - Saïd KHELOUFI -

Assistait :

Michel SAUVE – Nathalie LOMBARD

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Gaidot fait part avec tristesse aux membres du Bureau du décès de Damien Gauthier, technicien au service informatique, lors d'un tragique accident de la route.

Il annonce également que monsieur Yann Margotin, animateur réseau dans le cadre du dispositif emploi jeune ne fait plus partie du personnel. En effet, ce dernier bénéficiant de l'expérience acquise au sein du syndicat a été recruté dans le secteur privé.

Monsieur Mathieu Petronelli est donc seul pour le moment pour assurer la maintenance informatique.

Bien que sachant pouvoir compter sur la compréhension des communes dans cette période difficile, il appartient au syndicat de mettre tout en œuvre pour que le service du soit rendu.

Monsieur Gaidot précise qu'une procédure de recrutement est d'ores et déjà en cours pour le poste d'emploi jeune et le poste de technicien, et que dès le 4 février nous ferons appel au service de remplacement du centre de gestion pour assurer l'intérim.

Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

1) Autorisation de s'attacher les services de Maître Dufay:

Le SIAGEP a recruté mademoiselle Chopard-Guillaumot à effet du 17 juillet 2000, pour une durée de trois ans en qualité de technicien territorial contractuel.

Cette dernière était affectée au service informatique du SIAGEP aux fins d'intervention auprès des collectivités adhérentes (installation et maintenance des matériels et des réseaux ; maintenance logiciels gestion communal, formation).

Le 12 juillet 2001, monsieur le Président a notifié à mademoiselle Chopard Guillaumot, par lettre recommandée avec accusé réception, sa décision de mettre fin à son engagement avant terme pour insuffisance professionnelle.

Par courrier en date du 24 décembre 2001, le Tribunal Administratif de Besançon nous a fait savoir que mademoiselle Chopard-Guillaumot avait présenté une requête contre le SIAGEP.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à s'attacher les services de Maître Christian DUFAY, avocat 23 rue de la préfecture à Besançon, aux fins de défendre les intérêts du syndicat dans le contentieux administratif initié par mademoiselle Chopard-Guillaumot, ex agent de la collectivité. Les crédits correspondants seront inscrits au budget du SIAGEP.

Rapport adopté à l'unanimité.

II) Suite à donner au dernier Comité syndical à propos de la taxe sur l'électricité:

Les membres du Bureau proposent qu'un dossier complet soit monté avec différentes simulations et qu'il soit présenté à un prochain Bureau.

III) Assurance non titulaire à la SOFCAP :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à étendre l'assurance souscrite auprès de la SOFCAP au personnel contractuel non titulaire à temps complet.

Rapport adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,

Michel GAIDOT